

Spécimen

Les renseignements à compléter

1. La nature de l'activité

2. Le montant total de la dépense : , euros

3. Numéro allocataire :

4. Date et signature → À compléter par l'allocataire

Date :

Signature :

5. Coordonnées organisme(s) → À compléter par le ou les organisme(s)

Nom organisme :

Cochez la case correspondante mairie association autre

N° Organisme Caf 93* :

Date :

Cachet :

Nom organisme :

Cochez la case correspondante mairie association autre

N° Organisme Caf 93* :

Date :

Cachet :

En tant qu'organisme, vous vous engagez à respecter la charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires (www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-seine-saint-denis/actualites/annee/2016/la-laicite-dans-la-branche-famille-une-charte-illustree).

* Uniquement pour les organismes signataires d'une convention Pass'sports-loisirs avec la Caf.



Pass'sports-loisirs 2021-2022

Merci de compléter cet imprimé au stylo noir.

Les bénéficiaires

Le Pass'sports-loisirs vous est adressé car **votre quotient familial au mois de mai 2021 était inférieur ou égal à 597 euros**.
Un Pass'sports-loisirs est attribué pour chacun de vos enfants **âgés de 3 à 15 ans**.

Les activités concernées

- activités sportives, artistiques, scientifiques et multimédias
- achat de matériel indispensable à l'activité (en complément)

Attention : le Pass'sports-loisirs ne peut pas être utilisé pour les Alsh, les séjours vacances, les voyages, les séjours scolaires et les cours de langue.

L'utilisation

Le Pass'sports-loisirs est valable **du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022** pour l'inscription annuelle à une activité de loisirs.
Le Pass'sports-loisirs est cumulable avec le Pass'Sport pour une inscription dans une association sportive.

Le montant

Le remboursement du Pass'sports-loisirs est compris entre **30 euros minimum et 110 euros maximum**.
Les aides financières seront accordées dans la limite des fonds disponibles.

Comment compléter votre Pass'sports-loisirs ?

1. Complétez la nature de l'activité pratiquée par votre enfant
2. Mentionnez le montant total de vos frais
3. Indiquez votre numéro allocataire
4. Datedez et signez
5. Faites compléter le Pass'sports-loisirs par le responsable de l'activité
6. Renvoyez le Pass'sports-loisirs sous enveloppe timbrée **avant le 30 septembre 2022**, sans le découper à l'adresse suivante : Caf de la Seine-Saint-Denis, 93024 Bobigny cedex



Pour en savoir plus

- par internet : www.caf.fr "Ma Caf"

FRAUDES

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations (art. 554.1 du code de la Sécurité sociale).
L'organisme débiteur des prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (art. L 583.3 du code de la Sécurité sociale).*